



Situation préoccupante de la filière apicole

Question écrite n° 15764 de Mme Marie-Hélène Des Esgaulx (Gironde - UMP) publiée dans le JO Sénat du 16/04/2015 - page 848

Mme Marie-Hélène Des Esgaulx attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur la situation délicate et préoccupante de la filière apicole. 2014 a été une année noire pour l'apiculture avec une production nationale qui a enregistré ses niveaux les plus bas jamais atteints, soit environ 10 000 tonnes contre 32 000 tonnes en 1995. À l'exception de l'Ouest et de la Bretagne qui semblent quelque peu épargnés, dans toutes les régions de France et en particulier dans les grandes régions de production, les récoltes ont affiché une baisse de 50 à 80 %. Selon toute vraisemblance, et les résultats scientifiques tendraient à le démontrer, l'utilisation massive des pesticides serait à l'origine de cette véritable catastrophe. En matière de pesticides, la France serait championne des quantités utilisées avec plus de 1 000 000 tonnes annuelles, juste derrière les États-Unis et le Japon. Les pouvoirs publics répètent à l'envi qu'il faut réduire l'utilisation des pesticides néonicotinoïdes qui ont un impact sans précédent sur la disparition des populations entières d'abeilles. Il y a urgence à agir car l'utilisation des pesticides a encore augmenté de 8 à 9 % et pourtant le calendrier pour réduire le seuil de diminution de moitié a été repoussé de 2015 à 2018. Les professionnels de la filière demandent donc l'instauration urgente d'un moratoire sur ces pesticides en France et au niveau européen.

Dans ce contexte, elle lui demande dès lors de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement sur cette problématique et les mesures qu'il entend prendre pour que les producteurs de miel puissent considérer l'avenir avec plus de sérénité.